

Date de dépôt: 27 janvier 2006

Messagerie

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition concernant « plus de plage » à Genève

Rapport de M^{me} Virginie Keller Lopez

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette pétition a été envoyée à la commission le 4 novembre 2005. Elle a été traitée les 28 novembre et 12 décembre sous la présidence de M. Eric Leyvraz. Que les procès-verbalistes M^{me} Eliane Monnin et M. Christophe Vuilleumier soient vivement remerciés pour leurs excellentes notes de séances.

Audition des pétitionnaires

M^{me} Valérie de Caboga accompagnée de MM. Aurélien Robert et David Pittet, pétitionnaires, présentent la pétition. La pétition « plus de plage » à Genève demande l'aménagement d'un nouvel espace de baignade au bord du lac, le long du quai Gustave-Ador, entre Baby-Plage et la Nautique. Cette pétition a été lancée le 15 juillet 2005 et la récolte des signatures a duré jusqu'au 31 août. 6000 signatures ont été récoltées sur Internet, 255 signatures sur papier, et les médias ont largement fait écho à la pétition.

Cette pétition est partie des constats suivants :

- il y a peu d'espaces proches du centre-ville dédiés à la baignade et à la détente au bord du lac ;

- par beau temps, les rares endroits qui existent sont pris d’assaut. L’été dernier, on a pu voir 20 000 personnes se rendre à Baby-Plage et à Genève-Plage ;
- l’espace public le long du quai Gustave-Ador est relativement peu occupé et on pourrait l’exploiter plus ;
- le projet touche à la fois la Ville et l’Etat puisque la partie sur la terre ferme est du domaine public géré par la Ville et la partie lacustre par l’Etat. C’est déjà le cas dans d’autres lieux similaires, comme les Bains des Pâquis ;
- le projet entrerait dans un contexte plus global qu’est le réaménagement de la Rade de Genève, dans le sens de réhabiliter le lieu et de le rendre aux usagers.

Les pétitionnaires attendent que l’on transmette ce dossier au Département du territoire (DT) afin de savoir si la création, à cet endroit, d’une baignade serait envisageable. Différentes pistes pourraient être envisagées, allant de l’ensablement aux galets plats ou aux claies en bois. Entre Baby-Plage et la Nautique, il y a 700 mètres aménageables.

Les commissaires reconnaissent l’intérêt de la proposition des pétitionnaires mais s’interrogent sur les questions concernant :

- la sécurité des baigneurs et baigneuses ;
- le coût d’un tel projet ;
- la faisabilité étant donné la forte bise sur cette rive ;
- la légitimité des signatures récoltées par internet ;
- la compatibilité de ce projet avec le projet en cours de la Ville de Genève visant à agrandir Baby-Plage ;
- la compatibilité avec le service des Mouettes ;
- la proximité de Genève-Plage ;
- les installations de ski nautique qui se trouvent dans ce périmètre ;
- la gratuité de l’accès ;
- l’entretien de la plage ;
- l’installation de douches et toilettes publiques.

Les pétitionnaires rappellent l’exemple des Bains des Pâquis, qui démontrent que l’on peut trouver des réponses judicieuses à toutes ces questions si l’on a la volonté de réaliser un projet qui répond à une forte demande de la population. Ils remettent à la commission un document qui contient des propositions de projets.

Audition de MM. Dominique Matthey, architecte, et Claude Brulhard, designer au service d'aménagement urbain de la Ville de Genève

M. Matthey explique que la rade de Genève est grande mais les conditions météorologiques sont telles que dans les faits, l'accès au lac est restreint. Toutes les activités professionnelles sont blotties sous la jetée du jet d'eau dans la mesure où le courant devient de plus en plus fort, en direction du pont du Mont-Blanc. Les SIG ont d'ailleurs un travail très difficile d'anticipation pour maintenir le lac à niveau.

M. Matthey souligne que la pétition vient en appui du travail mené depuis quelque temps par le service d'aménagement de la Ville à Baby-Plage, et cela en collaboration avec l'Etat, puisque la partie lacustre est du domaine cantonal. Un projet a été constitué, qui a été déposé en octobre 2005. Parallèlement, le service de l'aménagement a écrit au Conseil d'Etat pour lui demander de modifier le règlement des bains publics, qui stipule : « A Baby-Plage, les enfants jusqu'à l'âge de 10 ans peuvent se baigner. Seules les personnes adultes qui les accompagnent ont accès à cette plage. » Or, la plage ne fonctionne plus ainsi depuis des dizaines d'années. Par ailleurs, il a été demandé que la zone de baignade soit élargie, ce qui a impliqué de réfléchir à l'installation de ski nautique qui ne correspond plus à la réglementation en vigueur. Le groupe a donc fait établir un plan qui pose les limites légales de manière à définir l'assiette du nouveau parcours de ski nautique, la place restante pouvant être utilisée pour l'agrandissement de Baby-Plage. La pétition demande également l'installation de buvettes. Il y en a déjà une, attenante à la plage, et la Ville a un projet de renouvellement de tous les pavillons des environs. Quant à un éventuel apport de sable, il est d'ores et déjà exclu en raison de la contrainte imposée par la bise et les vagues qu'elle soulève.

En ce qui concerne le projet d'agrandissement de Baby-Plage, il est prévu de prolonger l'accès au lac en remplaçant les rochers et cailloux par de grandes dalles plates en contigu, de placer une ou deux échelles, et un radeau en amont. On pourrait mettre également une haie qui n'empêche pas de voir le lac mais qui mettrait une certaine distance entre le promeneur habillé et le baigneur. Les négociations en cours avec le ski nautique, à l'occasion de la construction du débarcadère, ont déjà permis de gagner quelques mètres. Le conflit est néanmoins latent entre la baignade et la défense du ski nautique. Il faudrait trouver une solution qui satisfasse tout le monde.

Les commissaires souhaitent avoir des précisions concernant les points suivants :

- l'installation de douches supplémentaires ;

- les places de parking du périmètre ;
- le débarcadère des Mouettes ;
- la possibilité de mettre des claies amovibles en hiver ;
- les dangers entraînés par les bateaux.

Les réponses suivantes sont données par les services de la Ville :

- l'arrêt des Mouettes ne sera utilisé qu'en cas de circonstances extraordinaires puisqu'il sera remplacé par le débarcadère ;
- les parcours des bateaux de la CGN sont délimités par des bouées ;
- l'obstacle le plus important est représenté par le ski nautique qu'il faudrait interdire à cet endroit pour réaliser la zone de baignade ;
- le « P+R » de Genève est à proximité ;
- il y a déjà une douche à Baby-Plage ;
- les contraintes de la bise sont telles qu'il n'est pas possible de mettre des claies en bois qui risqueraient d'être emportées ;
- la question de la surveillance n'a pas encore été résolue.

Discussion de la commission

Une commissaire déclare que c'est la Ville de Genève qui est souveraine en matière d'aménagement, et qu'un projet qui va dans le sens de la pétition est en train de se faire.

Une commissaire souligne que les difficultés sont essentiellement matérielles (bise, rochers) mais que l'idée d'agrandir Baby-Plage et d'améliorer l'accès au lac sur ce périmètre doit être soutenue.

Un commissaire remarque être d'accord avec cette idée mais ne pas pouvoir entrer en matière sur une pétition signée sur internet.

Un commissaire se demande s'il ne faudrait pas que cette question soit reprise dans un cadre plus large. Il imagine par exemple qu'il serait envisageable de créer des passages entre les rives et les parcs environnants.

Une commissaire se prend à rêver de supprimer les voitures sur le pourtour de la rade et de créer plus de plages au centre-ville.

Une commissaire mentionne qu'il serait nécessaire de soutenir les efforts déjà déployés par la Ville. Elle remarque ensuite que le ski nautique attire un certain nombre de personnes et que l'eau est plus calme dans cette zone qu'ailleurs. Elle rappelle en outre qu'il existe une école de ski nautique qui entraîne de jeunes sportifs et elle ne croit pas qu'il faille déplacer ce sport.

Un commissaire insiste sur les questions de sécurité posées par les baignades non surveillées.

Un commissaire remarque que cette plage est bondée lorsqu'il fait beau et que les gens ont tendance à s'installer sur les enrochements. Il ajoute que l'absence de toilettes est un vrai problème, comme l'absence d'établissement public. Il pense qu'il est nécessaire de soutenir cette pétition. Il mentionne par ailleurs qu'il ne faut pas s'attacher au nombre de signatures.

En conclusion, les commissaires souhaitent renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat afin de marquer son intérêt pour le projet présenté par la Ville de Genève ainsi que son intérêt, malgré les difficultés techniques soulevées, pour l'amélioration de l'accès à l'eau dans ce périmètre comme le demande la pétition.

Le président passe au vote de la proposition du renvoi de la pétition 1555 au Conseil d'Etat.

En faveur : 2 PDC
 1 R
 2 L
 2 UDC
 1 MCG
 2 Ve
 3 S

La commission accepte à l'unanimité le renvoi de la pétition 1555 au Conseil d'Etat.

Pétition (1555)

concernant « plus de plage » à Genève

Mesdames et
Messieurs les députés,

Pour l'aménagement d'un nouvel espace de baignade le long du quai Gustave-Ador entre Baby-Plage et le Port-Noir.

- une surface plane sur laquelle s'étendre confortablement,
- un accès direct à la baignade avec un périmètre de natation redéfini,
- des lieux de restauration et de débits de boissons,
- des douches extérieures et des toilettes.

N.B. : 255 signatures¹
Groupe de projet
« Plus de plage »
M^{me} Valérie de Caboga
10, rue Dumont
1204 Genève

¹ 255 signatures manuscrites et 6000 signatures on-line.